

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Miloslav Ransdorf

2009/2208(IMM) - 05/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de lever l'immunité de M. Miloslav RANSDORF (GUE/NGL, CZ).

M. Ransdorf est en effet poursuivi dans son pays pour des dommages corporels à la suite d'un accident de voiture et est passible de poursuites pénales. Sachant qu'au cours de la précédente législature, le Parlement européen avait déjà décidé, le 3 février 2009, de lever l'immunité de Miloslav Ransdorf - voir [2008/2176\(IMM\)](#) et que ce dernier a depuis lors été réélu et sachant, par ailleurs, que conformément au droit tchèque, en cas de réélection d'un député, il convient de redemander la levée de l'immunité à la nouvelle assemblée, **le Parlement décide lever de l'immunité de M. Miloslav Ransdorf pour les mêmes raisons qu'en 2009.**